

TAQA MOROCCO

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital social de 2.358.854.200 dirhams
Siège social : Commune Moulay Abdellah, Route régionale 301, PK 23,
Centrale Thermique de Jorf Lasfar, El Jadida
Registre de Commerce d'El Jadida numéro 2145
, (ci-après « TAQA Morocco » ou la « Société »)

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU DIRECTOIRE EN DATE DU 30 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un ;
Le trente avril, ;
A 10 heures,

Les membres du Directoire de la société TAQA MOROCCO, se sont réunis dans les bureaux de la Société TAQA North Africa, sis 29 Lotissement Guynemer 4^{ème} et 5^{ème} étages, Route d'El Jadida, Oasis 20410 – Casablanca, sur convocation du Président du Directoire.

Assistent à la réunion :

- Monsieur Abdelmajid Iraqui Houssaini, Président du Directoire ;
- Monsieur Omar Alaoui M'hamdi, membre du Directoire ;
- Monsieur Abdelkader Hilmi, membre du Directoire ;
- Madame Fadoua Moutaouakil, membre du Directoire ;
- Monsieur Khalid Benghanem, membre du Directoire.

Le Président du Directoire constate que plus de la moitié des membres du Directoire sont présents et que le quorum est atteint. En conséquence, le Directoire peut valablement délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Monsieur Abdelmajid Iraqui Houssaini préside la séance en sa qualité de Président du Directoire.

Monsieur Said El Mamouni assure les fonctions de Secrétaire.

Le Président rappelle que le Directoire réuni le 11 mars 2021 a initialement fixé au 25 mai 2021 la date de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle (« Assemblée »).

Il explique que le présent Directoire est réuni en vue de statuer sur le report de l'Assemblée afin de réunir l'ensemble des éléments d'information requis dans le cadre de la convocation des actionnaires.

DECISION UNIQUE

Le Directoire décide à l'unanimité de reporter la date de l'Assemblée Générale Annuelle convoquée par le Directoire tenu le 11 mars 2021 au **07 juin 2021 à 10 heures**.

Le Directoire charge son Président d'en informer les Membres du Conseil de Surveillance, d'accomplir toutes formalités qui seraient prescrites par la réglementation et de prendre toutes mesures utiles en vue de la convocation des actionnaires et des commissaires aux comptes à ladite Assemblée dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales en vigueur.

*

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 30 minutes.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel après lecture, a été signé par le Président et un membre du Directoire.

Monsieur Abdelmajid Iraqui Houssaini
Président du Directoire

Monsieur Omar Alaoui M'hamdi
Membre du Directoire